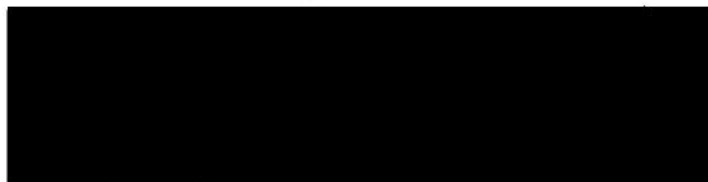


PAR COURRIEL

Québec, le 6 novembre 2019



Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 15 octobre 2019. Par celle-ci vous souhaitiez obtenir :

- le nombre d'absences d'empêchement positives transférées au ministère pour les personnes offrant de la garde non reconnue en milieu familial en 2018-2019 et pour l'année 2019 en date de la présente [le 15 octobre 2019].

Voici les données qui répondent à votre demande :

**Nombre de dossiers d'empêchement positifs transférés au ministère de la Famille
concernant un service de garde en milieu familial non reconnu**

2018-04-01 au 2019-03-31	54
2019-04-01 au 2019-10-15	203

... 2

Nous vous rappelons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision, et ce, dans les trente (30) jours suivant la date de la présente décision. Vous trouverez sous pli une note explicative à cet effet.

Veuillez agréer, [REDACTED] mes sincères salutations.

[REDACTED]
François Lemelin
Secrétaire général
Responsable ministériel de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels

p. j.